

Rappels :

1°) Projet d'établissement

En l'absence de projet d'établissement formalisé, on peut s'appuyer sur le projet académique « Horizon 2015 », en particulier sur son axe « Créer les conditions de réussite des élèves. »

Voir http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5014/projet-academique

Le collège est organisé depuis 2009 par un contrat d'objectifs pointant les objectifs suivants : améliorer les compétences des élèves, réduire les faits d'incivilités et de violences et ouvrir le collège sur le monde extérieur.

2°) Missions et dernières évolutions du métier de professeur documentaliste

La **circulaire n°86-123 du 13 mars 1986** définit les missions du professeur documentaliste comme suit :

- Le documentaliste-bibliothécaire assure, dans le centre dont il a la responsabilité, une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire ;
- L'action du documentaliste-bibliothécaire est toujours étroitement liée à l'activité pédagogique de l'établissement ;
- Le documentaliste-bibliothécaire participe à l'ouverture de l'établissement ;
Le documentaliste-bibliothécaire est responsable du centre de ressources documentaires multimédia.

En 2004, le rapport de l'inspecteur général Jean-Louis Durpaire intitulé « Les politiques documentaires des établissements scolaires » donne quatre rôles au professeur documentaliste :

- Le **pilotage** : contribuer à la définition d'une politique documentaire de l'établissement, en organiser les ressources et le système d'information ;
- La **mise à disposition des ressources** ;
- La **formation** des usagers
- **L'ouverture** technologique, culturelle et professionnelle de l'établissement.

A la suite de ce rapport ont été publiés deux documents : le PACIFI, « Repères pour un Parcours de Formation à la Culture de l'Information » (ensemble de préconisation sur les missions pédagogiques du professeur documentaliste) et le Vadémécum « Vers des centres de connaissances et de culture ».

En 2013, a été publié le **référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** (arrêté du 7 juillet 2013) où sont définies les compétences professionnelles du professeur documentaliste :

- Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- Assurer la responsabilité du centre de ressources et la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

Le PACIFI est disponible à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/veille-education-numerique/octobre-2010/parcours-formation-culture-information>

Le Vadémécum, à cette adresse :

http://media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf

Le référentiel des compétences, à celle-ci :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Axes de priorité et projets du CDI pour 2013-2014

En lien avec le contrat d'objectifs et le projet académique, et sur la base des missions et des documents relatifs au métier de professeur documentaliste, j'ai été amenée à réfléchir aux projets du CDI pour l'année 2013-2014 et à formuler trois axes de priorité :

1°) Diversifier l'accès aux ressources en proposant une offre documentaire variée

La politique d'acquisition permet de diversifier l'accès aux ressources.

Pour les **ressources papier**, elle s'appuie en effet sur les suggestions aussi bien des élèves que des enseignants, et couvre différents types de documents : romans, contes, documentaires, albums, mangas, bandes dessinées, presse.

J'ai voulu, pour les différentes actions autour du cinéma, faire l'acquisition d'un certain nombre de films sur **support DVD**, avec négociation des droits de diffusion. Afin d'enrichir la culture musicale des élèves, je souhaite diffuser de la **musique** classique au CDI, musique dont il faudra négocier les droits auprès du délégué départemental de la SACEM.

À destination des élèves de la classe d'accueil, ainsi que des élèves sortis de ce dispositif, et n'ayant pas le français comme langue maternelle, j'ai commencé l'acquisition de **documents pour la lecture** (albums, ouvrages bilingues et textes en version originale), en partenariat avec le professeur référent et les professeurs de langues vivantes. Ce fond est amené à s'étoffer durant l'année.

Enfin, **l'offre numérique** est développée par l'intermédiaire d'un portail de ressources « pearltrees » (<http://www.pearltrees.com/cdijeanmermoz>) à destination des élèves et des enseignants et conçu en collaboration avec ces derniers, ainsi que par l'intermédiaire du portail documentaire E-SIDOC.

2°) Créer des conditions d'accueil de tous les élèves, favoriser l'ouverture culturelle et l'acquisition de connaissances et de compétences

Cet axe passe par trois types d'action : les actions de valorisation du fonds, la participation aux projets pédagogiques et la formation des élèves et leur accompagnement.

Les **actions de valorisation** auront lieu tout au long de l'année, selon le calendrier des manifestations et des commémorations nationales et en partenariat avec les membres de l'équipe éducative. Elles passent aussi par la politique d'acquisition (voir plus haut) et par la mise en place d'ateliers cinéma pour enrichir la culture cinématographique des élèves – en lien avec le projet *Collège au cinéma* et l'histoire des arts. En effet, je souhaite mener cette année un atelier « Histoire du cinéma » qui présenterait aux élèves volontaires des œuvres par extraits sous un angle thématique. Cet atelier devrait se tenir sur un créneau d'accompagnement éducatif et sera formalisé au plus vite.

Je participe tout au long de l'année aux **projets et dispositifs** menés par l'équipe éducative du collège (histoire géographie, éducation civique, éducation à la santé et à la citoyenneté,

développement durable, histoire des arts) sur les différents niveaux. Ces actions seront détaillées au fur à mesure.

Enfin, j'assure la **formation des élèves et leur accompagnement en terme d'éducation aux médias et à l'information**, à la fois dans le cadre des projets et dispositifs cités plus haut, mais également à travers des séances d'initiation auprès des élèves de 6^e, et dans le cadre de l'accompagnement éducatif, auprès d'élèves volontaires, sous la forme d'un atelier journal.

Il faudrait, cependant, réfléchir à la place du professeur documentaliste par rapport à la validation du Socle commun de connaissances et de compétences (pilier 4, notamment) et du B2i, en proposant durant les années à venir, des séances régulières auprès d'un ou plusieurs niveaux, au moins durant un trimestre ou un semestre, sur des horaires dédoublés.

Enfin, je souhaite, cette année, et en collaboration avec leur professeur référent, permettre aux élèves de classe d'accueil de venir une heure par semaine au CDI sur toute l'année, dans le cadre d'un projet qui, lui aussi, sera formalisé au plus vite.

3°) Accroître la visibilité du CDI et de l'établissement auprès de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et sur l'extérieur

Visibilité auprès des membres de l'équipe éducative

Depuis l'année dernière, j'ai mis en place :

- Un **bulletin de veille hebdomadaire** recensant les actualités du CDI (horaires d'ouverture, séances et animations prévues, fermetures exceptionnelles), de l'éducation et de la culture, sous forme de liens Internet. Un exemplaire de ce « Buzz » est remis à l'équipe de vie scolaire, un autre est affiché en salle des professeurs. Ce bulletin est envoyé par mail à tous les membres de l'équipe.
- Un « **Fil culture** » **mensuel** recensant les manifestations culturelles locales, envoyé par mail et distribué sous forme papier dans les casiers et les bureaux.

Depuis cette année je propose également :

- L'accès au **portail Netvibes** que j'utilise pour ma veille (disponible à cette adresse : <http://www.netvibes.com/jfiliol-veille?#General>)
- La **liste des dernières nouveautés du CDI**, envoyée par mail et affichée au CDI et en salle des professeurs.

En lien avec ma formation et les exigences de mon métier, je publie régulièrement des comptes-rendus de séances pédagogiques, des articles sur l'information et la communication, des coups de coeur littéraires et cinématographiques et des critiques de références et de nouveautés sur le cinéma sur mon **blog**. C'est un blog hybride, entre le personnel et le professionnel. Il est consultable à cette adresse : <http://cinephiledoc.wordpress.com/> et dispose d'un compte Twitter et d'une page Facebook.

Visibilité auprès des élèves, des parents et sur l'extérieur

Cette année, une brochure présentant le CDI et son portail documentaire a été distribuée à l'ensemble des élèves de sixième et de leurs parents.

Dans le cadre de l'atelier journal, j'ai créé un blog permettant aux élèves de publier leurs articles, blog consultable à cette adresse : <http://lewebpedagogique.com/mermoznews/>

Enfin, depuis cette année, le CDI dispose d'une page Facebook, diffusant informations culturelles, liens vers les publications des élèves et actualités du CDI.

<https://www.facebook.com/cdijeanmermoz>

Il serait souhaitable de renforcer cette offre par la reprise en main du site Internet du collège et par l'élaboration d'une politique documentaire en concertation avec les autres membres de l'équipe éducative.